

Aquitaine, Gironde
Lamarque

Embarcadère du bac Lamarque-Blaye

Références du dossier

Numéro de dossier : IA33003739
Date de l'enquête initiale : 2010
Date(s) de rédaction : 2010
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : embarcadère
Parties constituantes non étudiées : cale, bac

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :
Références cadastrales :

Historique

L'inachèvement de la ligne de chemin de fer Moulis-Lamarque à la fin du 19^e siècle compromet le projet d'établir un service régulier pour relier la rive gauche et la rive droite de la Gironde. Dès 1910, Benjamin Renouil, maire de Cussac, émet le vœu de créer une liaison entre la rive droite et la nouvelle station balnéaire de Lacanau-Océan qui, de Blaye, permettrait aux touristes de se rendre dans le Médoc. La compagnie Bordeaux-Océan, qui assure un service régulier entre Bordeaux, Blaye et Pauillac depuis la fin du 19^e siècle, a décidé d'interrompre son activité en 1913 pour des raisons économiques.

Le débat sur la nécessité et la rentabilité d'un bac reste ouvert jusqu'en 1913. Le Conseil général donne cette même année un avis favorable sur l'établissement d'un bac reliant Blaye et Lamarque mais le coût, trop élevé, suspend le projet. Dès lors, la presse s'en mêle, une pétition est lancée et une grande manifestation est organisée par les élus du Médoc et du Blayais à Lamarque le 24 août, jour de la foire annuelle. Malgré la réussite de cet événement qui a rassemblé plusieurs centaines de personnes venues des deux rives, le projet du bac reste toujours arrêté : la construction des cales d'accostage, la réalisation des travaux et le financement posent question. Finalement, la compagnie Bordeaux-Océan, avec l'aide financière du Conseil général, accepte de reprendre un service régulier entre Bordeaux, Blaye et Pauillac ; cependant, les difficultés économiques liées à la guerre interrompent définitivement le service en 1915.

Après 1915 et pendant la guerre, un service régulier est remis en place entre Blaye et Pauillac avec une escale à Lamarque et à Saint-Julien-Beychevelle. L'entreprise devient rentable : près de 3000 voyageurs sont recensés en 1917, près de 5000 en 1920. Le débat est relancé et, en 1925, les élus font appel à la Commission des Travaux Publics afin que le bac desserve en priorité Lamarque et non Pauillac ni Saint-Julien-Beychevelle du fait, entre autre, de sa meilleure position géographique. En 1926, la Commission dans son rapport lance un concours afin de trouver des candidats pour l'établissement du bac qui serait à propulsion mécanique et la construction des cales d'accostage ; Blaye et Pauillac sont privilégiés. La commune de Lamarque prend position contre ce projet qui n'évolue guère; en 1932, la Commission décide la construction de trois cales d'accostage en béton armé à Blaye, Lamarque et Pauillac ainsi que d'un bateau de 240 tonnes.

Le nouveau bac baptisé "Les deux Rives" est mis en service le 18 mars 1934. Plusieurs bateaux se sont succédé : le bac appelé "Côtes de Blaye" a été remplacé en 2014 par le "Sébastien Vauban". D'une longueur de 60 mètres, il a une capacité de 300 passagers et 40 véhicules légers.

Période(s) principale(s) : 2^e quart 20^e siècle
Dates : 1934 (daté par source)

Description

Véhicules et passagers embarquent grâce à une cale inclinée en béton, disposée parallèlement à la rive et accessible par bateau à l'aval de l'estuaire. Un retour en L la relie à la berge.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton armé

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Bibliographie

- FAURE, Michel. **Le bac Lamarque-Blaye 1883-1935 (1)**. *Les Cahiers Médulliens*, 1996, n° 25. p. 77-107
- FAURE, Michel. **Le bac Lamarque-Blaye 1883-1935 (2)**. *Les Cahiers Médulliens*, 1996, n° 26. p. 43-90

Annexe 1

Documentation complémentaire

FAURE, Michel. **Le bac Lamarque-Blaye 1883-1935 (2)**. *Les Cahiers Médulliens*, 1996, n° 26. Séance du 18 mai 1932 de l'Assemblée du Conseil général.

Construction des cales, p. 80 :

" [...] Chacune comprendra une cale inclinée à 10 % parallèle à la direction du courant, et une passerelle d'accès. Chacune aura une largeur de 7 m.

Ces cales seront construites entièrement en béton armé et comporteront, à la partie supérieure, trois rails de roulement, sur lesquels pourra se déplacer un chariot, muni d'une plaque tournante, pour permettre l'embarquement des véhicules. L'extrémité supérieure de chaque cale sera reliée à la berge par une passerelle en béton armé, de longueur variable, de manière que la cale atteigne des fonds convenables pour l'accostage du bac à toutes les hauteurs des marrés.

Les passerelles seront horizontales ; la largeur de la voie charretière y sera de 5 m. Elles seront munies de deux trottoirs latéraux et de garde-corps [...] Les cales et passerelles seront reliées par une plateforme convenable, pour que les véhicules puissent tourner à l'aise.

Sur les plateformes seront installées les cabines de manœuvre des charriots.

M. l'Ingénieur en chef du service maritime de la Gironde demande que le Conseil général prenne la charge de l'entretien de ces ouvrages qui, d'ailleurs, auront été remis à l'État après leur construction, au titre d'ouvrages publics du port".

Le bac (tiré de *La Petite Gironde*, 20e édition, 17 mars 1934), p. 85 :

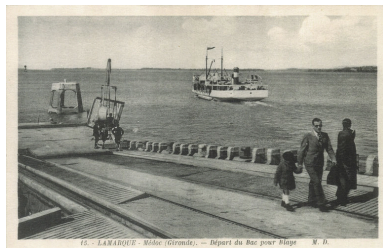
"[...] Mesurant 60 mètres de longueur sur 10 de largeur, le bac Les Deux-Rives possède à l'avant, surélevé sur la passerelle, le poste de timonerie. Au centre, une vaste plage de 100 m², entièrement libre, permet le placement sans encombre de plusieurs camions et de nombreuses voitures. Sous une partie de cette plage est aménagée une cale pour les marchandises, dont les deux mâts de charge à l'avant aideront au chargement et au déchargement.

La partie arrière du bâtiment est surmontée d'un roof important, recouvrant la salle des machines et le salon des passagers.

[Celui-ci] qui ouvre sur la plage arrière, entouré de bancs confortables, est suffisamment vaste pour contenir assis sur des moelleux coussins, une cinquantaine de passagers. Un bureau pour le capitaine et des lavabos complètent l'équipement.

"[...] ceintures de sauvetage, bouées et deux chaloupes prêtes à être mises à l'eau, tandis qu'une pompe extrêmement puissante, des extincteurs et des grenades sont là pour parer à tout danger d'incendie".

Illustrations



Carte postale (collection particulière),
1ère moitié du 20e siècle :
départ du Bac pour Blaye.
Repro. Adrienne Barroche
IVR72_20103306326NUCA



Cale d'embarquement.
Phot. Alain Beschi
IVR72_20083301354NUC2A



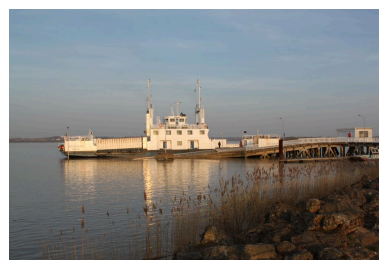
Cale du bac.
Phot. Adrienne Barroche
IVR72_20123310461NUC4A



Cale du bac.
Phot. Adrienne Barroche
IVR72_20123310462NUC4A



Cale du bac.
Phot. Adrienne Barroche
IVR72_20123310463NUC4A



Bac "Côtes de Blaye"
au port de Lamarque.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20153301552NUC2A



A bord du bac "Côtes de
Blaye" : vue de l'île Pâté.
Phot. Alain Beschi
IVR72_20153301553NUC2A



A bord du bac "Côtes de Blaye".
Phot. Alain Beschi
IVR72_20153301554NUC2A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Lamarque (IA33003548) Aquitaine, Gironde, Lamarque
Estuaire de la Gironde, rives girondines : ports (IA33010167)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

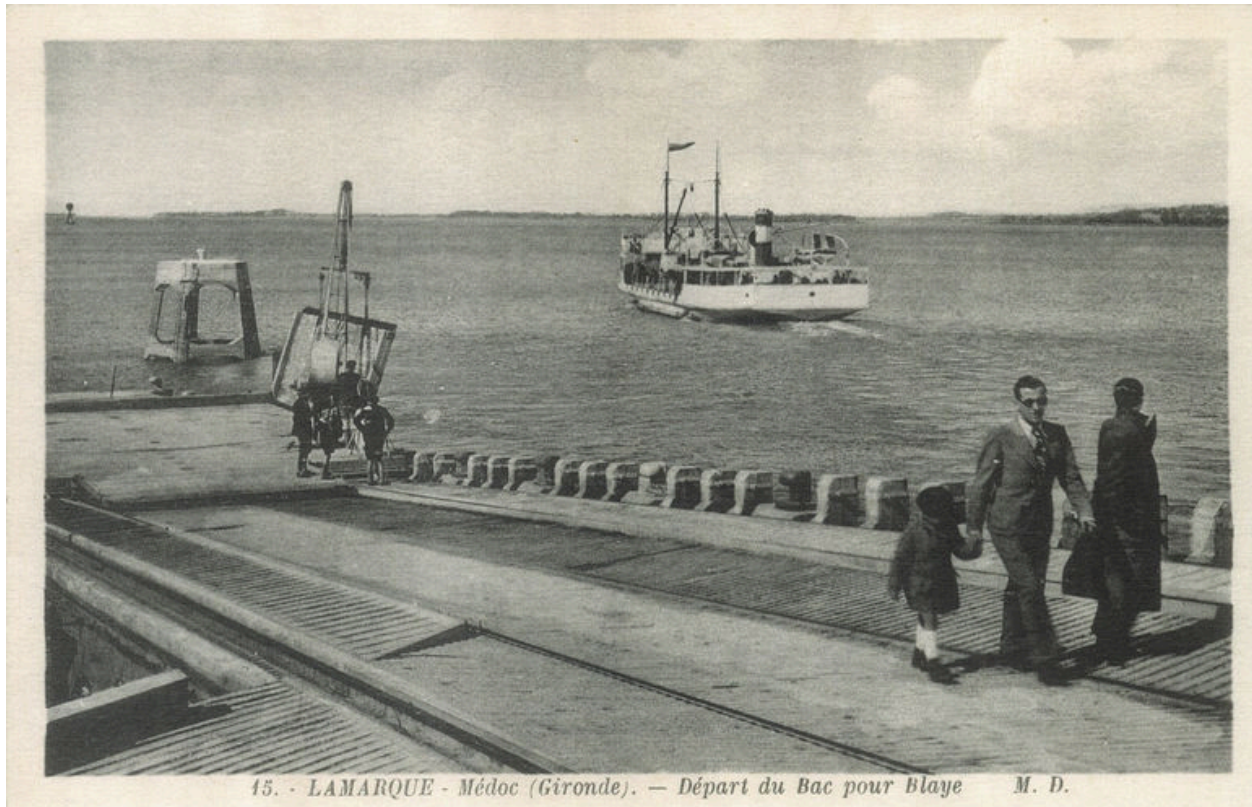
Embarcadère du bac Blaye-Lamarque (IA33004544) Aquitaine, Gironde, Blaye, allées Marines

Embarcadère du bac reliant Le Verdon à Royan (IA33003930) Aquitaine, Gironde, Le Verdon-sur-Mer, la Pointe de Grave

Le port de Lamarque (IA33003591) Aquitaine, Gironde, Lamarque

Auteur(s) du dossier : Jennifer Riberolle

Copyright(s) : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde



Carte postale (collection particulière), 1ère moitié du 20e siècle : départ du Bac pour Blaye.

IVR72_20103306326NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Adrienne Barroche

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Cale d'embarquement.

IVR72_20083301354NUC2A

Auteur de l'illustration : Alain Beschi

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Cale du bac.

IVR72_20123310461NUC4A

Auteur de l'illustration : Adrienne Barroche

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Cale du bac.

IVR72_20123310462NUC4A

Auteur de l'illustration : Adrienne Barroche

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation

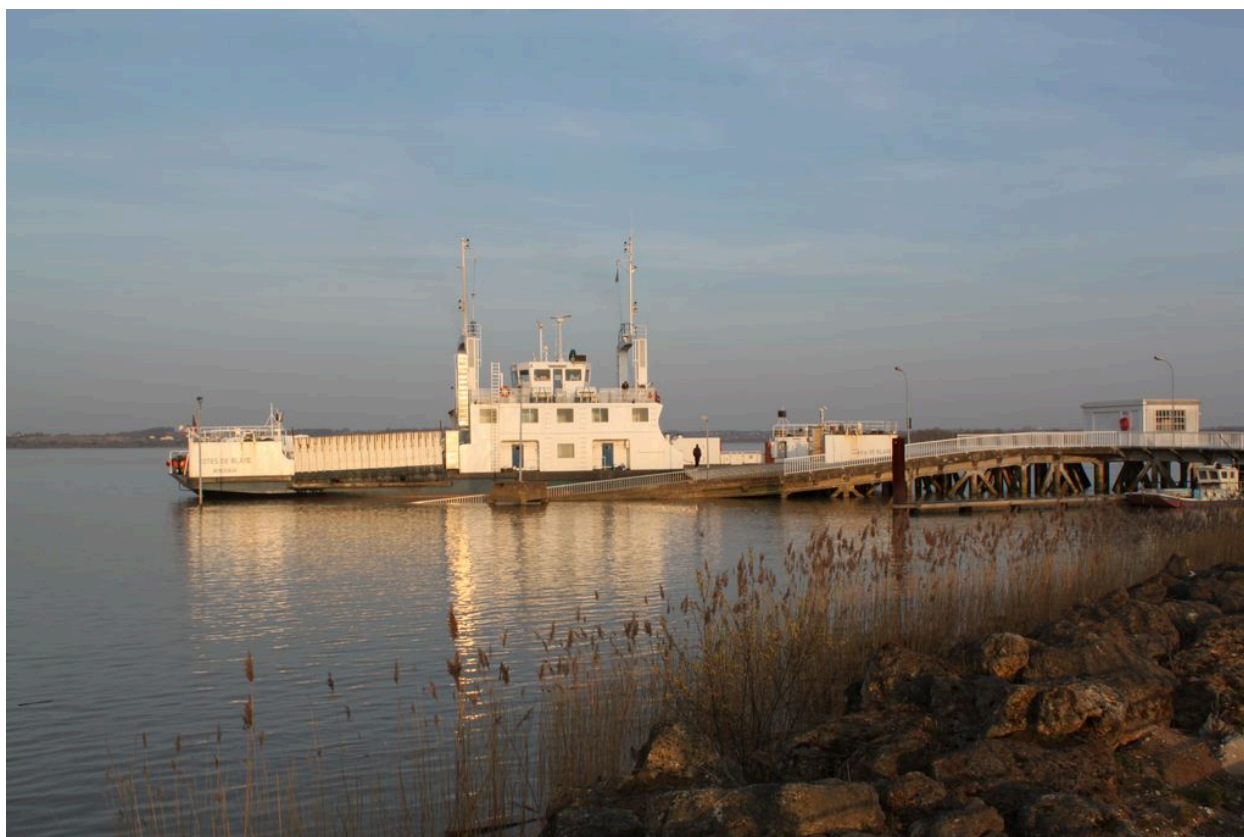


Cale du bac.

IVR72_20123310463NUC4A

Auteur de l'illustration : Adrienne Barroche

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Bac "Côtes de Blaye" au port de Lamarque.

IVR72_20153301552NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

Date de prise de vue : 2010

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



A bord du bac "Côtes de Blaye" : vue de l'île Pâté.

IVR72_20153301553NUC2A

Auteur de l'illustration : Alain Beschi

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



A bord du bac "Côtes de Blaye".

IVR72_20153301554NUC2A

Auteur de l'illustration : Alain Beschi

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation